

« Trois mois de vacances, c'est honteux! »

Jean-Marc Nollet veut raccourcir les vacances parlementaires, avec une rentrée le 1^{er} septembre

● Le chef de groupe Ecolo à la Chambre s'indigne des longues vacances dont bénéficient les députés. Et dépose trois propositions pour modifier rapidement les choses, et rendre pleinement son rôle au Parlement.

« Un vrai coup de gueule ». C'est ainsi que le chef de groupe Ecolo-Groen à la Chambre, Jean-Marc Nollet, définit lui-même la proposition qu'il dévoile en premier à Sudpresse. Et qui ne restera pas sans suite, puisqu'il l'enverra dès ce mercredi au président de la Chambre, Sigfried Bracke (N-VA), avec demande expresse qu'elle soit débattue dans la foulée par la conférence des présidents de l'assemblée.

Cette proposition, quelle est-elle ? Tout simplement de mettre fin au régime des congés actuels qui fait que, en pratique, les députés fédéraux bénéficient de trois mois de vacances pendant l'été.

« Laisser demeurer pareil privilège archaïque, c'est tout simplement honteux, au XIX^e siècle ! », peste l'élus hennuyer. « En rythme de croisière, la Chambre arrête ses travaux vers le 15 juillet, et ne les reprend que le deuxième mardi d'octobre ! Cela fait donc trois mois de vacances ! Et, qui plus est, trois mois pendant lesquels il n'y a

plus aucun contrôle sur le gouvernement ! Bref, les ministres peuvent se planquer ! »

Or, « on ne peut vraiment pas dire que l'actualité s'arrête en juillet-août-septembre », fait-il remarquer. « Prenez cet été. La crise de l'asile, c'était pendant les vacances. L'intervention en Syrie aussi. Comme la crise de l'agriculture. L'attentat du Thalys. L'affaire de Linkebeek. La crise chez VW. Et le délestage ! »

LE VETO DU MINISTRE

Le problème, c'est que « puisqu'on arrête les travaux à la mi-juillet, on ne peut tenir aucune séance plénière. On peut juste convoquer une commission. Et encore, il faut l'accord du président de la Chambre, de celui de la commission, et du ministre concerné par la matière ! On a essayé d'en faire deux sur le tax-shift. À chaque fois, le ministre des Finances s'est désisté ! »

Il juge « inacceptable de poursuivre ainsi, en se retranchant faussement derrière la Constitution. C'est vrai qu'elle définit la rentrée parlementaire au deuxième mardi d'octobre. Mais elle ne dit pas que les travaux doivent être suspendus pendant trois mois. D'ailleurs, au *Moniteur*, la session parlementaire prend officiellement fin la veille de la rentrée, ce lundi 12 octobre

donc. On peut donc très bien changer les choses sans devoir revoir la Constitution. »

Il dépose dès lors une proposition en trois points. Un : « Que le président de la Chambre, qui en a le pouvoir, décide que désormais les séances plénières et celles de commission reprendront leurs travaux le 1^{er} septembre ».

TROISIÈME JEUDI DE SEPTEMBRE

Deux : que s'il faut convoquer une commission en août, « le ministre n'ait plus un droit de veto, seule l'autorisation du président de la Chambre suffirait ». Et trois : « Que le discours de rentrée du

Premier ministre soit avancé au troisième jeudi de septembre. C'est déjà le cas à Bruxelles. Cela laisserait le temps au gouvernement de rentrer et de préparer son discours sans devoir attendre la mi-octobre. »

Pareille façon de fonctionner lui paraît « plus digne d'un parlement du XIX^e siècle, et plus respectueux aussi de ce que vivent les travailleurs. » Qui plus est, cela empêcherait « des centaines de propositions de loi d'attendre d'être examinées, faisant prendre à tout le monde un retard évitable ». ■

CHRISTIAN CARPENTIER

« On peut changer les choses sans revoir la Constitution »

COMPARAISON

Des régimes fort divers selon les statuts des travailleurs

Quels sont les autres régimes de congés annuels dans notre pays? On peut en distinguer trois grandes catégories.

> **Le privé.** La règle de base est d'accorder 20 jours par an aux salariés qui prestent une semaine de 5 jours. Si elle est de 6 jours, le nombre de congés annuel monte à 24 jours. Cela redescend à 16 jours pour ceux qui ont opté pour la semaine de 4 jours, à 12 jours pour la semaine de 3 jours, à 8 jours pour celle de 2 jours, et enfin à 4 jours pour le cas - rarissime - de la semaine de 1 jour.

Dans beaucoup de secteurs ou professions, d'autres congés s'y ajoutent.

D'abord, pour tous, la récupération de jours fériés tombant un week-end.

Ensuite, des jours compensatoires négociés dans le secteur, si les horaires dépassent les heures habituelles.

Et, bien entendu, des récupérations quand du travail est demandé durant le week-end.

À cela peuvent encore s'ajouter des conventions collectives sur l'ancienneté, le cas le plus fréquent étant un jour supplémentaire par tranche de 5 ans d'ancienneté.

> **La fonction publique.** Le site fed-web renseigne un quota de 26 jours de vacances pour tous les fonctionnaires, avec un jour supplémentaire par tranche de 5 ans passé l'âge de 45 ans.

Jusqu'à 44 ans on a donc 26 jours, puis 27 jours de 45 à 49 ans, 28 jours de 50 à 54, 29 jours de 55 à 59, puis 30 jours à 60 et 61 ans, 31 à 62 ans, 32 à 63 ans puis 33 à partir de 64 ans.

> **Les enseignants.** Ils contestent souvent le raisonnement, rappelant qu'ils ne sont pas réellement payés en juillet-août et que ce ne sont que des salaires différés.

N'empêche qu'en jours de travail prestés, les enseignants restent les mieux lotis. Ils bénéficient de deux mois pendant l'été, auxquels s'ajoutent deux fois quinze jours à Noël et à Pâques.

Additionnez-y deux autres semaines à la Toussaint et au carnaval, ce qui porte le total à trois mois et demi. Puis encore les fériés légaux habituels et l'un ou l'autre pont (Pentecôte, fête du travail, Ascension...) et on frôle les quatre mois de pas très loin. ■

CH. C.